

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1079

Artikel: Nouveau règlement de maturité : l'empire du milieu
Autor: Favez, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'empire du milieu

(JCF) Les Français l'appelèrent l'empire du milieu. Aujourd'hui encore, l'enseignement secondaire est au centre de l'institution scolaire dans notre pays. Passage obligé pour qui veut poursuivre des études supérieures, il est aussi un lieu essentiel du fédéralisme en matière d'enseignement, grâce à l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM).

Le développement des échanges scolaires en Europe, avec ou sans intégration à la Communauté, demande aujourd'hui un réexamen d'un texte qui a certes été révisé en 1968, mais qui est demeuré fidèle à des principes fixés dans la préhistoire, c'est-à-dire dans les années trente. Par ailleurs le progrès des connaissances depuis un demi-siècle s'est traduit par une extension des programmes qui transforme les études de beaucoup d'élèves en une vraie course d'obstacles. Le projet actuellement en consultation entend rendre la maturité eurocompatible, c'est le mot du jour, et dégraissier des programmes d'études

devenus obèses. L'accueil qu'il reçoit est en général positif. Mais les escarmouches idéologiques, habituelles en matière d'enseignement, ne font que commencer.

Taux d'échec universitaire inacceptable

Dans l'ensemble des pays européens, et pas uniquement en France, la proportion des candidats au baccalauréat dans une classe d'âge donnée ne cesse d'augmenter et les filières de formation de se spécialiser. Le niveau moyen s'améliore et cela est probablement vrai aussi des exigences, quoi qu'en disent certains parents, si l'on veut bien tenir compte des changements inévitables que les moyens électroniques et informatisés font subir à la création et à la diffusion des connaissances. Mais, par ailleurs, le taux d'échec universitaire prend des proportions économiquement et socialement inacceptables, ce qui entraîne la mise en place d'une sélection, réglementée ou sauvage, à l'entrée de l'enseignement supérieur ou des enseignements spécialisés.

Ces stratégies sans plan d'ensemble aboutissent à des situations ahurissantes qu'il n'est pas besoin d'aller chercher outre-Manche ou au-delà des Alpes. A Genève, même avec une maturité en poche, on ne peut accéder sans concours d'entrée aux études qui mènent aux professions de la santé (laborants, infirmiers, etc). En revanche, la faculté de médecine, sous réserve du *numerus clausus* appliqué depuis quelques années aux étrangers, doit ouvrir librement ses portes aux bacheliers, y compris aux recalés des concours d'entrée évoqués précédemment. La maturité reconnue par l'ORM demeure le passeport nécessaire et suffisant pour entreprendre des études supérieures. Si l'on accepte cette définition, qui est de nature politique, il faut aussi en examiner les conséquences.

A qui appartient la maturité ? Pour la Conférence des recteurs, à l'université. Prises elles aussi dans un processus de

spécialisation de plus en plus poussé qu'elles ne peuvent éviter ni scientifiquement ni socialement, les hautes écoles renvoient donc à l'enseignement secondaire la culture générale et la formation de base. Cette division du travail revient à charger l'école secondaire d'une sélection qu'elle ne peut socialement assumer et à ne privilégier qu'une catégorie d'élèves, celle qui se dirige vers l'université et les écoles polytechniques fédérales.

La nécessité sociale d'études universitaires courtes

En réalité, ce qui date maintenant en Suisse, ce sont moins les plans d'études définis globalement par l'ORM, que les structures mêmes de l'enseignement qui ne sont plus en mesure de répondre à la demande sociale de diplômes. La maturité professionnelle envisagée pour 1993 n'a de sens que liée à une révision de la place des écoles professionnelles supérieures par rapport aux hautes écoles. La création d'études universitaires courtes, et pas seulement dans les domaines de l'ingénierie, est en effet une nécessité sociale et européenne, et les recteurs d'université le reconnaissent eux-mêmes, en demandant que l'on jette des passerelles entre ces deux voies d'enseignement supérieur, aujourd'hui totalement étanches l'une à l'autre.

Le projet de nouvelle ORM suggère un élargissement des spécialisations sans trop abandonner de la culture générale, par la définition d'un tronc commun et le choix d'un certain nombre d'options. Solution intéressante, déjà appliquée à titre expérimental dans quelques établissements comme le collège Rousseau à Genève. Mais solution qui a trente ans de retard sur l'évolution de l'école et de la société depuis que ces idées agitaient le milieu enseignant dans les années soixante. Ne faut-il pas revoir maintenant l'espace et le temps des études ? L'espace, en aménageant de nouvelles voies d'études supérieures courtes et plus pratiques, et en redonnant à l'université sa vocation et sa place, ni plus ni moins. Le temps, en réduisant la durée du séjour de l'élève dans l'empire du milieu, ce qui du coup diminuera aussi les attentes que l'on peut avoir à son propos (et le perfectionnement, intellectuellement légitime, mais souvent irréaliste de ceux qui le servent), obligeant ainsi l'enseignement supérieur à prendre lui aussi sa part de la formation large et intelligente qu'il réclame aujourd'hui à l'enseignement secondaire seul. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Malhonnêteté chiffrée

En vue de la campagne référendaire, l'économie hydraulique a mandaté l'entreprise Elektrowatt pour évaluer l'effet de la loi et de l'initiative sur la production d'électricité. Les ingénieurs se sont appuyés sur deux études de 1987 et 1989 portant sur sept cours d'eau et, en extrapolant les résultats de ces études particulières sur l'ensemble des cours d'eau suisses, concluent que l'acceptation de l'initiative conduirait à une baisse de 25% de la production électrique. Les auteurs des deux recherches précitées avaient pourtant bien précisé que leurs résultats n'étaient en aucune manière transposables à d'autres types de rivières. Et les ingénieurs d'Elektrowatt ont pris la précaution d'assortir leurs prévisions d'une clause d'incertitude. Qu'importe : les électriciens se sont emparés de ce chiffre et le diffusent largement, dans leur propagande hostile à l'initiative, comme un fait scientifiquement étayé.